

RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION PÉRIODE DE DÉCLARATION: 1er AVRIL 2020 AU 31 MARS 2021

Introduction

L'Administration Portuaire de Vancouver-Fraser (« APVF ») a pour mission de faciliter de manière responsable le commerce canadien transitant par le port de Vancouver, le plus important au pays. Relevant du ministre des Transports, l'APVF assure la gestion des terres, des eaux et des avoirs fonciers fédéraux longeant des centaines de kilomètres de littoral et 16 municipalités, et traversant les territoires ancestraux, existants ou issus de traités de plusieurs communautés salish de la côte. Guidée par une vision de durabilité du port, l'APVF travaille au bénéfice de tous les Canadiens.

La Loi sur l'accès à l'information accorde au public le droit de consulter les documents sous le contrôle d'une institution fédérale, les exceptions indispensables à ce droit étant précises et limitées, et les décisions quant à la communication étant susceptibles de recours indépendants du pouvoir exécutif.

Le Rapport annuel est élaboré, pour présentation au Parlement, selon l'article 94 de la Loi sur l'accès à l'information.

L'APVF a pour mission de se conformer aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et aux principes d'un gouvernement transparent sur lesquels elle s'appuie, et de prendre les décisions requises.

Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) de l'Administration Portuaire de Vancouver-Fraser

Le spécialiste de l'AIPRP rend compte au dirigeant de l'institution, c'est-à-dire au président et chef de la direction. Les demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* reçues par écrit, par courriel ou par l'intermédiaire du service de demande d'AIPRP en ligne sont transmises au spécialiste de l'AIPRP qui perçoit les sommes versées, ouvre les dossiers et coordonne les obligations imposées par la loi. Le spécialiste de l'AIPRP gère ce système pour consigner toutes les délibérations et toutes les décisions relatives à chaque demande.

Statistiques et interprétation des statistiques

L'APVF a reçu 36 demandes au cours de la période visée par le rapport s'étalant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Quatre demandes ont été reportées de la période de rapport précédente. 12 demandes au cours de la période visée par le présent rapport ont été reportées à la prochaine période de rapport.

Les demandes reçues et traitées au cours de la période visée par le rapport émanaient de cinq des six catégories reconnues : média, secteur universitaire, secteur commercial (secteur privé), public et refus d'identifier.

Le formulaire TBS/SCT 350-62 (Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*) figure en annexe. Il fournit des données statistiques sur les demandes officielles d'accès reçues par l'APVF.

Des 28 demandes traitées au cours de la période visée par le rapport, cinq ont fait l'objet d'une communication totale (18%), 11 d'une communication partielle (39%), deux d'une exception totale (7%), cinq avaient aucun document (18%) et quatre ont été abandonées (14%). Une exception a été invoquée selon le paragraphe 20(1)(c), deux exceptions ont été invoquées selon le paragraphe 20(1)(d), trois exceptions ont été invoquées selon les paragraphes 13(1)(e), 16(2)(c), 18(d) et 21(1)(a), cinq exceptions ont été invoquées selon le paragraphe 18(b) et dix exceptions ont été invoquées selon le paragraphe 20(1)(b) de la *Loi*.

Le tableau suivant constitue un sommaire pour les cinq dernières périodes de rapport.

Période visée par le rapport	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
Nombre de demandes	10	8	9	36	28
Temps de réponse moyen	43,1 jours	28,6 jours	18,8 jours	61,8 jours	76,3 jours
Pourcentage de demandes auxquelles on a répondu dans les délais prescrits	90 %	88,9 %	88,9 %	100%	100%
Prorogations (consultations externes)	3	3	2	0	5
Consultations du gouvernement et d'autres institutions	12	7	17	21	15
Temps de réponse moyen	8,9 jours	5,6 jours	9,9 jours	19,5 jours	21,5 jours

Activités d'éducation et de formation en matière d'accès à l'information par le personnel de l'AIPRP

Le spécialiste de l'AIPRP a donné une formation en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* aux gestionnaires du ministère totalisant 30 employés.

Aperçu des politiques, lignes directrices, procédures et initiatives institutionnelles nouvelles ou révisées liées à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Il n'y a eu aucune politique ou procédure nouvelle et / ou révisée qui ait été mise en œuvre durant la période visée par le rapport.

Plaintes et / ou enquêtes

10 plaintes (cinq liées à l'information assujettie à une exception ou à une exclusion, trois liées au prorogation de délai ou et deux liées au traitement de la demande en général) été reçues au cours de la période visée par le présent rapport relatives à la Loi sur l'accès à l'information. Deux plaintes sont fermées durant la période visée par le rapport.

Surveillance du temps de traitement des demandes d'accès à l'information

Aucune activité de surveillance n'a eu lieu au cours de la période visée par le présent rapport.

Annexe A:

Rapport statistique concernant la Loi sur l'accès à l'information

Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information

Nom de l'institution: Administration Portuaire Vancouver-Fraser

 Période d'établissement de rapport :
 4/1/2020
 au
 3/31/2021

Section 1 – Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

1.1 Nombre de demandes

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	36
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	4
Total	40
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	28
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	12

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	2
Secteur universitaire	1
Secteur commercial (secteur privé)	3
Organisation	0
Public	28
Refus de s'identifier	2
Tatal	20

1.3 Demandes informelles

Délai de traitement									
1 à 15 16 à 30 31 à 60 61 à 120 180 181 à 365 Plus de Jours Jours Jours Jours 365 Jours							Total		
2	0	0	0	0	0	0	2		

Remarque : Toutes les demandes documentées comme étant « traitées de façon informelle » seront désormais indiquées dans cette section seulement.

TBS/SCT 350-62

Canadä

Continue O. Martin annual annual design and
Section 2 - Motifs pour ne pas donner suite a une demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
Total	0
Approuvées par la commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

3.1 Disposition et délai de traitement

		Délai de traitement								
Disposition	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total		
Communication totale	1	3	0	0	0	1	0	5		
Communication partielle	0	5	1	4	1	0	0	11		
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0		
Exclusion totale	1	0	0	1	0	0	0	2		
Aucun document n'existe	1	4	0	0	0	0	0	5		
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0		
Demande abandonnée	1	0	- 1	0	0	2	1	5		
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0		
Refus d'agir avec l'approbation du commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total	4	12	2	5	1	3	1	28		

3.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	0	16(2)	0	18(a)	0	20.1	0
13(1)b)	0	16(2)a)	0	18(b)	5	20.2	0
13(1)c)	0	16(2)b)	0	18(c)	0	20.4	0
13(1)d)	0	16(2)c)	3	18(d)	3	21(1)a)	3
13(1)e)	3	16(3)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	0
14	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	0	21(1)c)	2
14(a)	0	16.1(1)b)	0	18.1(1)c)	0	21(1)d)	2
14(b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)d)	0	19(1)	7	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)a)	0	23	2
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)b)	10	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.31	0	20(1)b.1)	0	24(1)	0
16(1)a)(i)	0	16.4(1)a)	0	20(1)c)	1	26	1
16(1)a)(ii)	0	16.4(1)b)	0	20(1)d)	2		
16(1)a)(iii)	0	16.5	0			-	
16(1)b)	0	16.6	0	1			
16(1)c)	0	17	0	1			
16(1)d)	0	*41.4	nines internation	olor Déf - Dé	fense du Cana	dn A C - A	etivitile enhan

3.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	0	69(1)	0	69(1)g) re a)	0
68b)	0	69(1)a)	0	69(1)g) re b)	0
68c)	0	69(1)b)	0	69(1)g) re c)	0
68.1	0	69(1)c)	0	69(1)g) re d)	0
68.2a)	0	69(1)d)	0	69(1)g) re e)	0
68.2b)	0	69(1)e)	0	69(1)g) re f)	0
		69(1)f)	0	69.1(1)	0

3.4 Support des documents communiqués

Papier	Électronique	Autres
0	16	0

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
2087	1561	23

3.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes

	Moins de 1 trait			500 pages aitées		000 pages itées		à 5 000 pages Plus de 5 0 traitées pages traité		
Disposition	Nombre de demandes	Pages communiq uées	Nombre de demand es	Pages communiqu ées	Nombre de demandes	Pages communiqu ées	Nombre de demande s	Pages communiqu ées	Nombre de demand es	Pages commun iquées
Communicatio n totale	3	9	2	370	0	0	0	0	0	0
Communicatio n partielle	7	203	3	382	1	597	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation du commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	17	212	5	752	- 1	597	0	0	0	0

3.5.3 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Estimation des frais	Avis juridique	Autres	Total
Communicatio n totale	1	0	0	0	1
Communicatio n partielle	5	0	3	0	8
Exception totale	1	0	0	0	1
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation du commissaire à l'information	0	0	0	0	0
Total	7	0	3	0	10

3.6 Demandes fermées

3.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi

	Demandes fermées dans les délais prévus par la loi
Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi	28
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la loi (%)	100

3.7 Présomptions de refus

3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi	Motif principal					
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre		
0	0	0	0	0		

3.7.2 Demandes fermées au-dela des délais prévus par la loi (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours de retard au delà des délais prévus par la loi		Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

3.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 4: Prorogations

4.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

		9(1) Consul		
Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a) Entrave au fonctionnement	Article 69	Autres	9(1)c) Avis à un tiers
Communication totale	1	0	0	0
Communication partielle	2	0	1	2
Exception totale	0	0	0	1
Exclusion totale	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation du commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	3	0	1	3

4.2 Durée des prorogations

		9(1 Consu			
Durée des prorogations	9(1)a) Entrave au fonctionnement	Article 69	Autres	9(1)c) Avis à un tiers	
30 jours ou moins	1	0	0	0	
31 à 60 jours	1	0	0	2	
61 à 120 jours	0	0	1	1	
121 à 180 jours	1	0	0	0	
181 à 365 jours	0	0	0	0	
Plus de 365 jours	0	0	0	0	
Total	3	0	1	3	

Section 5: Frais		
	Frais perçus	Frais dispensés ou remboursés

ĺ	Type de frais	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
	Présentation	38	\$190	2	\$10
	Autres frais	0	\$0	0	\$0
	Total	38	\$190	2	\$10

Section 6: Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

6.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	15	634	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	15	634	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	15	0	0	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	0	634	0	0

6.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

	N	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
Recommandation	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	365 jours	Total	
Communiquer en entier	6	1	0	0	0	0	0	7	
Communiquer en partie	- 1	3	3	1	0	0	0	8	
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0	
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	7	4	3	1	0	0	0	15	

6.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

	N	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation						
Recommandation	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	365 jours	Total
Communiquer en entier		0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 7 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinot

7.1 Demandes auprès des services juridiques

	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
Nombre de jours	Nombre de demandes	Pages communiq uées	Nombre de demand es	Pages communiqu ées	Nombre de demandes	Pages communiqu ées	Nombre de demande s	Pages communiqu ées	Nombre de demand es	Pages commun iquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

7.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
Nombre de jours	Nombre de demandes	Pages communiq uées	Nombre de demand es	Pages communiqu ées	Nombre de demandes	Pages communiqu ées	Nombre de demande s	Pages communiqu ées	Nombre de demand es	Pages commun iquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

I	Section 8: Plair	ntes et enquêtes				
	Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations	Article 37 Compte rendus de conclusion reçus	Article 37 Compte rendus de conclusion contenant des recommandations émis par la Commissaire de l'information	Article 37 Compte rendus de conclusion contenant des ordonnances émis par la Commissaire de l'information
I	10	2	0	0	0	0

Section 9: Recours judiciaire

9.1 Recours judiciaires sur les plaintes reçues avant le 21 juin 2019 et au-delà

Article 41 (avant 21 juin 2019)	Article 42	Article 44
0	٥	n

9.2 Recours judiciaires sur les plaintes reçues après le 21 juin 2019

Article 41 (après 21 juin 2019)				
		Commissiaire à la protection de la vie		
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	privée (4)	Total
0	0	0	0	0

Dépenses		Montant
Salaires		\$60,000
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$0
 Contrats de services professionnels 	\$0	
Autres	\$0	
Total		\$60,000

10.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités llées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	1.100
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.000
Étudiants	0.000
Total	1.100

Remarque : Entrer des valeurs à deux décimales.

Annexe B:

Arrête autorisant la délégation de pouvoirs

Ordonnance de délégation de pouvoirs en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

En vertu de sous-article 95(1) de la Loi sur l'accès à l'information et sous-article 73(1) de la Loi sur la protection des renseignements personnels, le Président et Directeur général, Administration portuaire Vancouver-Fraser, délègue au titulaire de la poste mentionné à l'annexe çi-après, ainsi qu'au personne occupant à titre intérimaire ladit poste, les attributions dont il est, en qualité de responsible d'une institution fédérale, investi par les articles de la Loi mentionés en regarde de la poste. Le présent document remplace et annule le document cijoint.

Daté, en la ville de Vancouver, ce 22 jour de septembre 2020

Robin Silvester, Président et Directeur général, Administration portuaire Vancouver-Fraser

July M M

ANNEXE

Poste	la Loi sur l'accès à l'information et règlements	la Loi sur la protection des renseignements personnels et règlements
Spécialiste de l'accès à l'information, protection des renseignements personnels et la comformité	Autorité absolue	Autorité absolue